



CGT LCL (Le Crédit Lyonnais) NORD OUEST

1 HEURE à PRENDRE !



Si vous ne l'avez pas déjà fait !!

AVANT LE 30 JUIN 2008

Il est accordé à l'ensemble du personnel une heure de sortie anticipée à prendre avant le 30 juin 2008.

Cette mesure vise à compenser le différentiel entre la durée du jour de solidarité (7 heures) et le temps de travail (7h48), les 48 minutes étant arrondies à 1 heure.

AVANT LE 31 JUILLET 2008

A l'occasion de la fête de Mères, il est accordé une heure de sortie anticipée à prendre avant le 31 juillet 2008

pour les mères ayant un enfant de moins de 16 ans, en accord avec la hiérarchie.

